

# Informations officielles

Mai 2025  
Numéro 06/2025

## Commune de Senarclens



Route de l'Etraz 12  
1304 Senarclens  
021 861 39 51  
greffe@senarclens.ch

### Horaires d'ouverture :

**Bureaux du Greffe**  
Mardi 9h00 à 11h00

**Office de la Population**  
Mardi 9h00 à 11h00  
Mercredi 17h00 à 19h00

### EMONDAGE DES HAIES, ELAGAGE DES ARBRES ET PARCELLES INCULTES — TONTE GAZON ET TRAVAUX BRUYANTS — MOUSTIQUE TIGRE — ROUTES, CHEMINS ET BORDURES — CONFERENCE PROPOSEE PAR L'ECA

#### EMONDAGE DES HAIES, ELAGAGE DES ARBRES, PARCELLES INCULTES

La Municipalité rappelle aux propriétaires et gérants dont les biens-fonds bordent les routes cantonales, communales et chemins publics, qu'ils sont tenus d'émonder et d'élaguer les arbres en fonction des prescriptions suivantes :

- ◆ Loi sur les routes du 10 décembre 1991 et règlement d'application du 19 janvier 1994, articles 8 et 10.
- ◆ Code rural et foncier du 7 décembre 1987.
- ◆ L'arrêté du 11 juin 1976 du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, abrogé, concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture.

Les hauteurs maximales admissibles sont mesurées depuis les bords de la chaussée.

#### Emondage des haies :

- ◆ à la limite de propriété, à une hauteur maximale de 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue, et 2 mètres dans les autres cas.

#### Elagage des arbres :

Les branches s'étendant :

- ◆ au bord des routes : doivent être élaguées à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur.
- ◆ au bord des trottoirs : à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

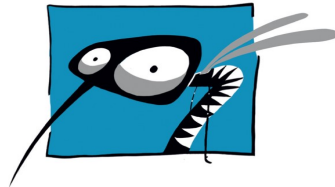
Les signaux routiers doivent rester parfaitement visibles tout au long de l'année.

Pour une meilleure compréhension, vous trouverez en page 2, un schéma explicatif pour l'élagage des arbres.





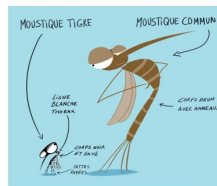
## MOUSTIQUE TIGRE

**WANTED**PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ  
ET DE L'ACTION SOCIALE**LE MOUSTIQUE TIGRE**

Liée au changement climatique et aux comportements humains, l'arrivée du moustique tigre présente des désagréments et un risque sanitaire potentiel. La vigilance et quelques gestes simples permettent de freiner son installation dans le canton.

**Supprimons  
ses lieux de ponte**

Le moustique tigre aime les petites collections d'eau, d'env. 1 cm de profondeur. Attention aux coupelles d'eau, vieux pneus, trous dans les murs et gouttières. Supprimez ces espaces, videz-les régulièrement et, mettez du sable dans les grandes coupelles.

**Repérons-le**

C'est un petit moustique, à rayures blanches et noires sur les pattes et une ligne blanche qui traverse le thorax et la tête. Son vol est lent et silencieux mais il est agressif et peut piquer plusieurs fois la même personne. Indice : il pique de jour !

**Signalons-le**

Vous pensez en avoir vu un ? Prenez-le en photo et signalez-le sur [www.moustiques-suisse.ch](http://www.moustiques-suisse.ch) En cas de capture d'un spécimen, le conserver bien protégé pour éviter l'écrasement. Cela pourra permettre l'identification formelle par les experts.

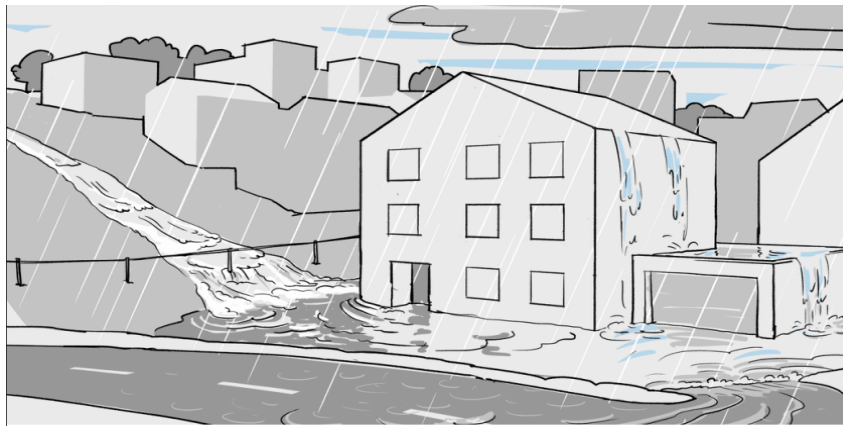
Toutes les informations sur [www.vd.ch/moustique-tigre](http://www.vd.ch/moustique-tigre)**ROUTES, CHEMINS ET BORDURES**

Nous rappelons que tout dépôt de n'importe quelle nature (gravats, gazons, feuilles...) est interdit sur les routes, chemins et bordures. Il en va du respect des bordiers ainsi que de la sécurité des usagers.





## CONFERENCE PROPOSEE PAR L'ECA



**Propriétaires :  
protégez votre bien  
contre les inondations !**

**Mardi 17 juin 2025**  
Conférence à 18h00  
Casino de Morges

Un an après les événements des 25 et 26 juin 2024, l'ECA vous invite à une rencontre pour partager des **retours d'expérience** et découvrir le **Fonds d'encouragement éléments naturels**, une aide financière de l'ECA pour protéger votre bâtiment.

**18h00 - 20h30 avec apéritif dînatoire**  
Casino de Morges (Pl. du Casino 4, 1110 Morges)

**Programme**

- ▶ 18h00 Accueil et ouverture des portes
- ▶ 18h30 Mot de bienvenue et retours d'expérience de la ville de Morges et du SIS Morget
- ▶ 18h50 Présentation du Fonds d'encouragement éléments naturels (ECA)
- ▶ 19h20 Bilan et prestations d'assurance au service de la population (ECA)
- ▶ 19h30 Questions-réponses
- ▶ 19h50 Apéritif dînatoire et possibilité de prise de rendez-vous individuel



Inscription obligatoire  
(places limitées)



Solidaires, par nature.

**AGENDA  
MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS**

13 juin	Senarcl'Ensemble - grillades et course d'orientation	Refuge des Chênes
16 juin	Conseil Général	Extra-muros
1er août	Fête Nationale	
27 septembre	Troc de Senarclens	Salle villageoise
29 septembre	Conseil Général	Salle villageoise
Novembre, date à définir	PECC - Thème « arborisation »	Informations à venir
6 décembre	Distribution des sapins + Noël des enfants	Salle villageoise
8 décembre	Conseil Général	Salle villageoise